Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement (CE)

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Préparation:	M104-G202
Nom:	COLORED LACQUER ENAMEL WHITE GLOSS
Caractérisation chimique:	Préparation ou protection de la surface
Fournisseur:	Mohawk Finishing Products Division of RPM Wood Finishes Group, Inc. 2220 US Hwy 70 SE Suite 100 Hickory, NC 28602 USA
N° de téléphone de la société:	(800) 522-8266
N° de téléphone d'urgence CHEMTREC:	(800) 424-9300
N° de téléphone d'urgence international CHEMTREC:	(703) 527-3887 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

2. Identification des dangers

Classification SGH
Aérosol inflammable, catégorie 1, Cancérogénicité, catégorie 2, Gaz comprimé, Irritation oculaire, catégorie 2, Toxicité reproductive, catégorie 2

Symboles du produit

Mention d'avertissement
Danger

MENTIONS DE DANGER SGH

Aérosol inflammable, catégorie 1	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
Gaz comprimé	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Cancérogénicité, catégorie 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité reproductive, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P405	Garder sous clef.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.

3. Information sur les composants

Nom chimique	N° CAS	Poids %	Symbols GHS	Phrases GHS
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	68476-86-8	20	GHS07	H332
Diméthylcétone	67-64-1	18	GHS02-GHS07	H225-302-319
Titane (dioxyde de)	13463-67-7	10	GHS08	H351
Acétate d'isobutyle	110-19-0	7	GHS02-GHS07	H225-332
Acétate d'éthyle	141-78-6	6	GHS02-GHS07	H225-332-335
2-Butanone	78-93-3	6	GHS02-GHS07-GHS08	H225-319-332-335-361
Acétate de n-butyle	123-86-4	5	GHS02	H225
Toluène	108-88-3	4	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-315-332-336-361-373
Alcool éthylique	64-17-5	4	GHS02	H225-320
Nitrates de cellulose	9004-70-0	4	Aucune information.	Aucune information.
2-Propanol	67-63-0	2	GHS02-GHS07	H225-302-319
Butane-1-ol	71-36-3	2	GHS02-GHS07	H226-302-315-319-332-335-336
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle	108-65-6	1	GHS02-GHS07	H226-332
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	0.7	Aucune information.	Aucune information.
Ether mono butylique de l'éthylène glycol	111-76-2	0.6	GHS02-GHS06-GHS08	H226-302-315-319-331-335-372
Ethylbenzène	100-41-4	0.3	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-315-332-351
Silice	7631-86-9	0.1	GHS06	H331

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas de contact avec les yeux: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

En cas d´ingestion: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d´exposition par inhalation: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

5. Mesures de lutte contre l´incendie

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Évacuez toutes les personnes du site de l'incendie vers un endroit sans danger. Déplacez le matériau non en feu, si possible vers un endroit sans danger dès que possible. Les pompiers devraient être protégés de tout danger possible d'explosion en éteignant le feu. Ils doivent utiliser des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Décontaminez bien tout l'équipement protecteur après l'avoir utilisé. Les contenants de ce matériau peuvent accumuler de la pression si exposé à la chaleur (incendie). Utilisez un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Utilisez une eau pulvérisée pour diffuser les vapeurs si un déversement ou une fuite ne s'est pas enflammé(e). N'éteignez PAS un incendie découlant de l'écoulement d'un liquide inflammable jusqu'à ce que l'écoulement soit arrêté complètement. Cette précaution aidera à prévenir l'accumulation d'un mélange de vapeur-air explosif après voir éteint l'incendie initial.

Substance pure: Il s'agit d'un produit répertorié par la NFPA et l'OSHA à la classe 1 pour aérosols inflammables. Suivez la NFPA 30B, chapitre 4, pour en savoir plus sur la protection contre un incendie et la suppression d'un incendie. Utilisez une poudre extinctrice, du dioxyde de carbone ou un extincteur ABC semblable pour les débuts d'incendie. L'eau peut être utilisée pour refroidir les contenants et éviter leur rupture lorsqu'ils ont été exposés à la chaleur d'un incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l´environnement: Aucune information.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Suivez les recommandations pour l'équipement protecteur personnel spécifié dans la section VIII. L'équipement doit être évalué en fonction de l'information fournie sur ce feuille et en tenant compte des circonstances spéciales créées par le déversement y compris : le produit déversé, la quantité du déversement, la zone où cela s'est produit ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone répondant au déversement. Ne dépassez jamais les limites d'exposition professionnelle. Fermez les sources d'inflammation, y compris l'équipement électrique et les flammes. Ne permettez à personne de fumer à cet endroit. Ne laissez pas le produit déverser entrer dans le système de drainage public ou les voies d'eau ouvertes.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: Évitez l'inhalation et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Lavez-vous bien les mains après la manipulation et avant de manger ou de boire. Dans le cadre des pratiques de manipulation sans danger, éviter les sources d'inflammation (fumer, flammes, veilleuses, étincelles électriques); mettez à la terre et liez les contenants en transférant le matériau pour éviter toute étincelle d'électricité statique qui pourrait enflammer la vapeur et utilisez des outils à l'épreuve des étincelles ainsi que de l'équipement à l'épreuve des explosions. Les contenants vides peuvent conserver des résidus du produit ou des vapeurs. Ne mettez pas sous pression, ne coupez pas, ne soudez pas, ne brasez pas, ne joignez pas, ne percez pas, ne meulez pas et n'exposez pas ces contenants à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'inflammation. L'une ou l'autre de ces actions pourrait provoquer une explosion qui pourrait mener à des blessures.

Stockage: Gardez les contenants fermés lorsque vous n'utilisez pas le produit. Rangez dans un endroit frais bien aéré loin de matériaux incompatibles.

8. Contrôle de l´exposition – Protection individuelle

Valeurs limites d´exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH-TLV STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Diméthylcétone	250 ppm	500 ppm	1000 ppm	Non déterminé
Titane (dioxyde de)	10 mg/m3	Non déterminé	15 mg/m3	Non déterminé
Acétate d'isobutyle	50 ppm	150 ppm	150 ppm	Non déterminé
Acétate d'éthyle	400 ppm	Non déterminé	400 ppm	Non déterminé
2-Butanone	200 ppm	300 ppm	200 ppm	Non déterminé
Acétate de n-butyle	50 ppm	150 ppm	150 ppm	Non déterminé
Toluène	20 ppm	Non déterminé	200 ppm	300 ppm
Alcool éthylique	Non déterminé	1000 ppm	1000 ppm	Non déterminé
Nitrates de cellulose	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
2-Propanol	200 ppm	400 ppm	400 ppm	Non déterminé
Butane-1-ol	20 ppm	Non déterminé	100 ppm	Non déterminé
Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ether mono butylique de l'éthylène glycol	20 ppm	Non déterminé	50 ppm	Non déterminé

Ethylbenzène	20 ppm	Non déterminé	100 ppm	Non déterminé
Silice	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Protection individuelle

Equipement de protection respiratoire: Utiliser une ventilation et des contrôles techniques adéquats pour maintenir les niveaux en deçà des limites d'exposition recommandées ou réglementaires. Si les niveaux d'exposition dépassent les limites, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié et approuvé.

Protection de la peau: Portez des chaussures et des vêtements résistant aux produits chimiques tels que gants, tablier et vêtement complet selon le cas.

Protection des yeux: Portez des lunettes résistantes aux produits chimiques et/ou des lunettes à coques et un masque lorsqu'un contact avec les yeux et le visage pourrait être possible à cause des éclaboussures ou de la pulvérisation du matériau.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Par prudence, il est préférable d'éviter tout contact avec le produit et (ou) ses émanations de gaz, gouttelettes ou particules en prenant les mesures de sécurité appropriées. Lavez-vous bien les mains après la manipulation et avant de manger ou de boire.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques:	Liquide coloré	**Etat Physique:**	Aérosol
Odeur: :	Solvant fort	**Seuil de l'odeur:**	Non déterminé
Densité, g/cm3:	0.849	**pH:**	Non déterminé
Point de congélation, °F:	Non déterminé	**Viscosité:**	Non déterminé
Solubilité dans l´eau:	Non déterminé	**Coéf de partition Octanol-Eau (Kow):**	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé	**Limites d'explosion,%:**	Non déterminé
Plage du point d'ébullition:	Non déterminé	**Point d'éclair, °F:**	-69 ° F
Inflammabilité:	Supporte la combustion	**Température d'auto-inflammation:**	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Plus rapide que l'éther diéthylique	**Pression de vapeur, en mmHg:**	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé		

N.I. = Aucune information

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter: Chaleur, flammes et étincelles.

INCOMPATIBILITÉ: AcidesBasesOxydants

Produits de décomposition dangereux: Non déterminé.

11. Informations toxicologiques

Risques potentiels

EN CAS D'URGENCE: Aucune information.

Contact avec les yeux: Aucune information.

Ingestion: Aucune information.

Inhalation: Aucune information.

Contact avec la peau: Aucune information.

Cancérogénicité: Peut causer le cancer.
Ce produit contient du dioxyde de titane, répertorié par le CIRC comme potentiellement cancérigène pour les humains (groupe 2B). Ce répertoire est basé sur des preuves insuffisantes de cancérogénicité chez les humains, mais suffisantes chez les animaux après expérimentation. Cette classification est pertinente s'il y a exposition au dioxyde de titane sous forme de poudre ou de poussière seulement, y compris les produits secs sujets au sablage, concassage, coupage ou autres moyens de préparation de la surface.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE:

Contact avec les yeux

Valeurs de toxicité aiguë
Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
68476-86-8	Gaz de pétrole liquéfiés adoucis	6960 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rat	1355 mg/L Rat
67-64-1	Diméthylcétone	1800 mg/kg Rat	20000 mg/kg Rabbit	50.1 mg/L Rat
13463-67-7	Titane (dioxyde de)	>10000 mg/kg Rat	>10000 mg/kg Rabbit	>20 mg/l
110-19-0	Acétate d'isobutyle	15400 mg/kg Rat	>17400 mg/kg Rabbit	>20 mg/l
141-78-6	Acétate d'éthyle	5620 mg/kg Rat	>18000 mg/kg Rabbit	200 mg/l Rat
78-93-3	2-Butanone	2483 mg/kg Rat	5000 mg/kg Rabbit	>20 mg/l
123-86-4	Acétate de n-butyle	14130 mg/kg Rat	>17600 mg/kg Rabbit	23.4 mg/l Rat
108-88-3	Toluène	2600 mg/kg Rat	12000 mg/kg Rabbit	12.5 mg/L Rat
64-17-5	Alcool éthylique	7060 mg/kg Rat	15,800 mg/kg	124.7 mg/L Rat
9004-70-0	Nitrates de cellulose	>5000 mg/kg Rat	>5000 mg/kg	>20 mg/l
67-63-0	2-Propanol	1870 mg/kg Rat	4059 mg/kg Rabbit	72.6 mg/L Rat
71-36-3	Butane-1-ol	700 mg/kg Rat	3402 mg/kg Rabbit	8000 mg/l Rat
108-65-6	Acétate de 2-(1-méthoxy) propyle	8532 mg/kg Rat	>5000 mg/kg Rabbit	>20 mg/L
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité	>5000 mg/kg Rat	>3160 mg/kg Rabbit	54 mg/l Rat
111-76-2	Ether mono butylique de l'éthylène glycol	470 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	>4.9 mg/l
100-41-4	Ethylbenzène	3500 mg/kg Rat	15400 mg/kg Rabbit	17.2 mg/L Rat
7631-86-9	Silice	7900 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	>2.2 mg/L Rat

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Il n'y a pas eu d'évaluation écologique de ce matériau; toutefois, ne dégagez pas le produit dans l'environnement sans permis ou approbation gouvernementale.

13. Considérations relatives à l´élimination

Produit

Méthode d'élimination: Les déchets de ce matériau pourraient être répertoriés et/ou établis comme déchets dangereux. Éliminez le matériau, les produits absorbants contaminés, le contenant et le contenu inutilisé conformément aux règlements locaux, d'État/provinciaux et fédéraux.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Suivez les recommandations pour l'équipement protecteur personnel spécifié dans la section VIII. L'équipement doit être évalué en fonction de l'information fournie sur ce feuille et en tenant compte des circonstances spéciales créées par le déversement y compris : le produit déversé, la quantité du déversement, la zone où cela s'est produit ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone répondant au déversement. Ne dépassez jamais les limites d'exposition professionnelle. Fermez les sources d'inflammation, y compris l'équipement électrique et les flammes. Ne permettez à personne de fumer à cet endroit. Ne laissez pas le produit déverser entrer dans le système de drainage public ou les voies d'eau ouvertes.

14. Informations relatives aux transports

Précautions de transport spéciaux: Aucune information.

DOT:	CONSUMER COMMODITY
IATA:	CONSUMER COMMODITY, ID 8000
IMDG:	LIMITED QUANTITY UN1950

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales américaines

Catégorie de risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de `d'EPA promulguées sous les sections 311and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

RISQUE D'INCENDIE, Risque chronique pour la santé, Risque aigu pour la santé

SARA SECTION 313

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

Nom chimique	N° CAS
Toluène	108-88-3
Butane-1-ol	71-36-3
Ethylbenzène	100-41-4

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES

Ce produit contient les substances chimiques suivantes qui sont sujettes aux conditions de divulgation de TSCA 12 (b) en cas d'exportation des États-Unis :

Nom chimique	N° CAS
Castor oil, sulphated, sodium salt	68187-76-8
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2

Réglementations des états américains : comme suit:

DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

WARNING: Cancer and Reproductive Harm - www.P65Warnings.ca.gov.

Titanium Dioxide, Cancer, 9.7647%
Toluene, Reproductive Harm, 4.39%

16. Autres informations

Date de Révision:	8/10/2018	**Remplace:**	5/18/2018
MOTIF DE LA RÉVISION:	Modification des propriétés de la substance et/ou du produit dans la ou les sections: 3. Information sur les composants		
Fiche de données de sécurité créé(e) par:	Service des affaires réglementaires		

Evaluations HMIS:

Santé:	2	**Inflammabilité:**	4	**Réactivité:**	0	**Protection individuelle:**	X

COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS, GR/LTR : 624

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS02

GHS06

GHS07

GHS08

Les informations sur cette fiche correspondent à nos connaissances actuelles. Il ne s'agit pas d'une spécification et les propriétés spécifiques ne sont pas garanties. Les informations sont destinées à fournir des renseignements généraux sur la santé et la sécurité basés sur notre connaissance de la manipulation, du stockage et de l'utilisation du produit. Ces informations ne sont pas applicables aux utilisations inhabituelles ou atypiques du produit si les instructions et les recommandations ne sont pas suivies.

Seule la version originale des États - Unis - version anglaise fait foi.